



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM219751, N°196811) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 66**

Date de parution : 11/03/2021

Coût de l'annonce :

Montant HT :	594,88 €
Frais techniques HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	121,49 €
Total TTC :	728,93 €

Fait à Montpellier, le 9 Mars 2021

Le Gérant

Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



196811

AVIS AU PUBLIC
Commune de Bages
Prescription de la Révision Générale
du Plan Local d'Urbanisme et
définition des objectifs poursuivis

Par délibération 2020-040 en date du 30/09/2020 le conseil municipal de la commune de Bages a prescrit la révision générale du PLU opposable dans le but de :

- . Repenser les orientations et enjeux territoriaux en matière d'urbanisme
- . Mettre le document en cohérence avec les nouvelles dispositions législatives en vigueur

- . Mettre l'ensemble du PLU au format CNIG dématérialisé

Par délibération 2021-002 en date du 17/02/2021 le conseil municipal de la commune de Bages a fixé les objectifs poursuivis suivants :

Intégration des obligations réglementaires et législatives.

Développement urbain

- Encourager un développement urbain maîtrisé, dans une logique de développement durable, raisonné et favoriser la densification urbaine structurante ;
- Tendre vers un équilibre de l'urbanisation de la commune autour de l'axe principal;
- Accompagner la mixité sociale et fonctionnelle ;
- Conforter le niveau en équipements et en services publics d'intérêt collectif ;
- Coordonner l'étude hydraulique annexée au PLU approuvée le 18/12/2008 avec le porter à connaissance sur le risque inondation issu du Plan Général du Risque Inondation -PGRI-
- Favoriser l'intégration d'espaces naturels en ville.

Mobilités

- Améliorer la lisibilité urbaine et la sécurité des déplacements ;
- Développer la politique du stationnement ;
- Poursuivre les cheminements doux et les interconnexions entre les différents pôles générateurs de déplacement.

Activités économiques

- Favoriser le développement des commerces et les services de proximité ;
- Conforter les activités économiques présentes sur le territoire.

Environnement et paysages

- Inciter le recours aux différentes énergies renouvelables ;
- Promouvoir l'activité viticole et agricole ;
- Préserver les espaces présentant un intérêt environnemental et écologique.

Les modalités de concertation suivantes ont été définies :

- Affichage de la présente délibération en mairie pendant toute la durée de la procédure ;
- Information du public par voie d'affichage et sur le site internet de la commune www.bages66.fr;
- Complément d'information au moyen du programme mensuel d'information ;
- Mise à disposition du public, aux heures et horaires d'ouverture en mairie d'un dossier de concertation « REVISION GENERALE DU PLU » comprenant les éléments constitutifs du dossier qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la procédure ;
- Mise à disposition d'un registre à disposition du public destiné à recueillir les observations pendant toute la durée de la procédure.
- Organisation de réunions publiques (2 a minima) afin de tenir la population informée de l'avancement du dossier et de pouvoir discuter avec elle des choix de développement de la commune.

Le Maire, Marie CABRERA